

**Délibération n° 2016-22 CTRL en date du 2 mars 2016
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à des inscriptions au sein du groupe cible
de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Considérant, d'une part, qu'il convient de procéder à l'inscription dans le groupe cible de sportifs sous contrat professionnel pratiquant le football et le handball, après consultation des ligues compétentes pour ces disciplines sportives ;

Considérant, d'autre part, qu'il y a lieu de procéder à l'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels, après consultation de la fédération dont ils relèvent ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs sous contrat professionnel dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 – Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

Article 4 – La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 2 mars 2016.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage

Bruno GENEVOIS

signé

**Annexe 1 à la délibération n° 2016-22 CTRL
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 2 mars 2016 :
inscription de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Football	Mme	Élise	BUSSAGLIA
Handball	Mme	Marie-Paule	GNABOUYOU
Handball	M.	Benoît	KOUNKOUD
Handball	M.	Alix Kévyann	NYOKAS
Handball	Mme	Allison	PINEAU
Handball	M.	Nedim	REMILI

TOTAL

6

**Annexe 2 à la délibération n° 2016-22 CTRL
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 2 mars 2016 :
inscription de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	M.	Mamoudou Elimane	HANNE
Athlétisme	M.	Valentin	LAVILLENIE
Athlétisme	M.	Sofiane	SELMOUNI
Athlétisme	M.	Badre Dine	ZIOINI
Boxe	M.	Qualid	BELAOURA
Cyclisme	Mme	Laurie	BERTHON
Cyclisme	M.	Quentin	CALEYRON
Cyclisme	Mme	Élise	DELZENNE
Cyclisme	Mme	Séverine	ERAUD
Cyclisme	M.	Damien	GODET
Cyclisme	M.	Victor	KORETZKY
Cyclisme	M.	Amidou	MIR
Cyclisme	Mme	Olivia	MONTAUBAN
Cyclisme	M.	Stéphane	TEMPIER
Tennis	M.	Benoît	PAIRE

TOTAL

15